

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD189

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 9

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 13 :

« Le représentant de l'État dans la région, le représentant de l'État dans le département, et le préfet maritime, veillent à... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.